

## MEILLEUR ACCÈS AU MARCHÉ

L'entente intervenue sur l'élimination des barrières commerciales tarifaires et non tarifaires est avantageuse pour l'Ontario. La suppression de certaines préférences en matière de marchés publics américains, des règlements techniques restreignant le commerce de produits agricoles, alimentaires ou manufacturés, ainsi que des obstacles posés par les gouvernements aux services financiers et autres, ouvrent nombre de nouveaux débouchés aux exportateurs ontariens.

La libéralisation des marchés publics américains met à la disposition des Canadiens un nouveau marché de première importance d'une valeur pouvant atteindre 4 milliards de dollars(CAN) par année. Les fabricants ontariens sont susceptibles d'en bénéficier, à condition, bien sûr, qu'ils livrent une concurrence efficace aux fournisseurs américains.

## AGRICULTURE

Les agriculteurs de l'Ontario peuvent maintenant s'attendre à un accroissement des débouchés pour leur cheptel, la viande et les produits traités. Fait d'une importance tout aussi grande pour tous les agriculteurs canadiens, ce nouvel accord bilatéral relatif à l'agriculture a été mis au point en tenant compte des négociations multilatérales qui se déroulent dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, où la question de la libéralisation du commerce des produits agricoles constitue la priorité la plus importante.

Les intérêts particuliers de secteurs agricoles vulnérables de l'Ontario, tels que l'horticulture, la gestion des stocks et les industries agro-alimentaires, ont été pris en considération. Le Canada a été exempté de toute restriction américaine concernant les produits contenant 10 pour cent ou moins d'édulcorant. Cet Accord entrera en vigueur progressivement, ce qui donnera aux producteurs le temps de s'adapter à l'intensification de la concurrence. Des systèmes de sauvegarde d'urgence pour les fruits et légumes frais garantiront que les horticulteurs ontariens seront protégés pendant la pleine saison contre les produits américains peu coûteux.

Dans le domaine des produits laitiers, de la volaille et des oeufs, les producteurs ontariens continueront de bénéficier des systèmes actuels de gestion des approvisionnements, y compris le maintien de contrôles à